

**PROCES-VERBAL DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRETONVILLERS**

Séance du 11 SEPTEMBRE 2020 à 20 Heures 00

L'an deux mille vingt, le 11 septembre 2020 à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BRETONVILLERS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu des séances sous la présidence de M. Patrice PRETRE, Maire

Présents : Mmes Claire AMANN, Sandra GIROD, Monique BELOT, Mrs Henri BIZE, Baptiste GRANDMOUGIN, Dominique HUOT-MARCHAND, Jean-François LEGRAND, Yoan MASSENOT, Maxime MENIGOZ, Bernard VERDOT-BOURDON

Absent(s) excusé(s) :

Absent: M.

Secrétaire de séance : Mme Sandra GIROD

Ordre du Jour de la séance

1. Validation conseil précédent
2. Service Départemental d'assistance technique domaine eau
3. Droit de préemption urbain – SCI HMBF
4. Droit de préférence MAILLARD
5. Droit de préemption urbain – Consorts CUCHEROUSSET
6. Vente herbe 2020
7. Compte rendu commission appel offres
8. Adhésion Elus de la Montagne
9. Devis raccordement réseau assainissement
10. Devis cheminée local distillerie
11. Devis chemin lotissement Le Saucet
12. Courrier M. VERDOT-BOURDON Jean-Baptiste
13. Demande subvention association
14. Questions diverses

1. Validation compte rendu conseil précédent :

Le compte rendu du 25/06 est validé par 6 voix pour : en cause la délibération d'acquisition de la parcelle boisée. Celui du 10/07 est validé sans contestation

2. Service Départemental d'assistance technique domaine eau – 2020-09-11-01

CONTEXTE :

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et ses décrets d'application notamment le décret n°2019-589 du 14 juin 2019, encadrent les conditions d'intervention des Départements en faveur des communes rurales et de leurs groupements, pour l'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable et des milieux aquatiques.

Dans le département du Doubs, cette aide est assurée par le SATE (Service Départemental d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau) dans les conditions suivantes :

- 0.30€ par habitant et par an pour l'assainissement collectif
- 0.15€ par habitant et par an pour la ressource en eau.

Cette rémunération n'est recouvrable que si elle excède 25.00€

Pour bénéficier de cette assistance, la Commune (ou le groupement de commune) doit en faire la demande expresse, et signer avec le Département une convention, qui en précise le contenu et les modalités de mise en œuvre.

DEBAT :

Afin de pouvoir bénéficier, en 2020, de l'assistance technique du Département dans le domaine de l'eau, selon les modalités exposées précédemment, notre collectivité doit aujourd'hui en exprimer la demande.

Aussi je vous invite à délibérer sur ce point.

DELIBERATION :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-Prend acte des modalités d'intervention du Département en matière d'assistance technique dans le domaine de l'eau, et qui résultent de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et par le décret n°2019-589 du 14 juin 2019 relatif à l'assistance technique fournie par les Départements à certaines communes et leurs groupements,

-Décide de solliciter, pour 2020, l'assistance technique du Département du Doubs dans le domaine suivant :

- Assainissement collectif

-Décide d'inscrire, (si la contribution excède 25€) au budget 2020 une enveloppe de 97.50€ au titre de la rémunération du service départemental d'assistance technique

-Autorise M. le Maire à signer, au nom de la Commune, la convention à intervenir avec le Département au titre de l'assistance technique dans le domaine de l'eau

Voté par 11 voix pour

3.Droit de préemption urbain SCI HMBF – 2020-09-11-02

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Romain FEUVRIER, concernant le bien cadastré section AB 128 et AB 129, d'une superficie totale de 3267 m² appartenant à la SCI H.M.B.F, bien soumis au Droit de Préemption Urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption urbain dont dispose la commune.

Voté par 11 voix pour

4. Droit de préférence Consorts MAILLARD – 2020-09-11-03

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier émanant de l'office notarial Résonance NOTAIRES de Morteau, concernant le bien cadastré section A 108, d'une superficie totale de 43 ares 35 ca appartenant aux Consorts MAILLARD, bien mis en vente. Conformément aux dispositions des articles L 331-24 et suivants du code forestier, la commune dispose d'un droit de préférence. Le prix de la vente est fixé à 4 200.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 11 voix pour de renoncer à l'acquisition de cette parcelle

5. Droit de préemption urbain Consorts CUCHEROUSSET – 2020-09-11-04

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par l'Office Notarial SELAS C.B.C de Valdahon, concernant les biens cadastrés section D 352-546-547-107-110-542-543, d'une superficie totale de 456m2 appartenant aux Consorts CUCHEROUSSET, biens soumis au Droit de Préemption Urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 11 voix de renoncer au droit de préemption urbain dont dispose la commune

6. Vente herbe 2020 – 2020-09-11-05

Mme BELOT Monique étant concerné, elle ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal décide de vendre pour l'année 2020, au plus offrant, l'herbe de certaines parcelles communales. Après ouverture des différentes offres, la vente a été attribuée à :

- Parcelle longeant le terrain de sport : 30.00€ à BELOT Gilles
- Parcelle vers chez Harnisch – La Racine : 25.00€ à EARL DE LA JOUX
- Parcelle du gros chêne : 20.00€ à GAEC DES TROIS FRENES.

Le conseil autorise M. le Maire à établir les titres de recettes correspondants

Voté par 10 voix pour

7. Compte rendu commission appel d'offres

Concernant les travaux de l'ancienne mairie, la commission appel d'offres a demandé une renégociation – Délai de réponse fixée au 21 septembre 12 heures.

8. Adhésion association Elus de la Montagne : le conseil accepte à l'unanimité

9. Présentation devis raccordement réseau assainissement maison :

Raccordement au réseau assainissement maison DUFFNER au Saucet. Le devis s'élève à 19000.00 € TTC. Après délibération, le conseil refuse à l'unanimité de faire les travaux pour l'instant

10. Présentation devis : cheminée local distillerie

Le Devis de l'entreprise GRAIZELY s'élève à 1993.20 € TTC. Le conseil accepte à l'unanimité.

11. Présentation devis : chemin lotissement le Saucet

Le devis de l'entreprise Chatelain s'élève à 1140.00 € TTC. Le devis est validé par le conseil. Les travaux seront effectués plus tard.

12. Courrier M. Verdot-Bourdon Jean-Baptiste

La commission chemins se rendra sur place en temps de pluie et proposera une solution adaptée.

13. Demande de subventions

Demande de subventions de 55.00 € de la fondation du patrimoine de Bourgogne-Franche-Comté et de la banque alimentaire de 140.00 €. Le conseil refuse.

14. Questions diverses

- La facture des pierres pour la fontaine de la Joux s'élève à 6000.00 € ttc, les travaux seront faits prochainement par l'entreprise Forien patronnée par le Lion's Club.
- Le devis du SIVU de Froidefontaine concernant les poteaux d'incendie s'élève à 4931.99 € TTC.
- Le conseil autorise le nouveau propriétaire de la maison de Mme CUCHEROUSET, Monsieur ROSSARD, à nettoyer le terrain communal en face de la maison.
- Monsieur FAUVET Thomas est le nouveau garde de l'ONF.
- Le devis de l'entreprise DEVAUX pour le transport des poteaux d'éclairage pour le club de foot s'élève à 700.00 € TTC. La date de transport n'est pas encore connue.
- Courrier de Mme SALAMBIER et M. LELAIDIER. Ils souhaitent réserver la parcelle n°11 du lotissement N°3 au Saucet.
- Le rallye de Montbéliard demande l'autorisation de passage dans la commune les 2 et 3 octobre. La mairie a accepté.
- Monsieur LAPPRAND prend la parole concernant ses travaux. La commission chemins se rendra jeudi 17 septembre sur les lieux.

L'ordre du jour épuisé la séance est levée à 22 heures 33.

RECAPITULATIF DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE

2020-09-11-01	Service Départemental d'assistance technique domaine eau
2020-09-11-02	Droit de préemption SCI HMBF
2020-09-11-03	Droit de préférence Consorts MAILLARD
2020-09-11-04	Droit de préemption urbain Consorts CUCHEROUSET
2020-09-11-05	Vente herbe 2020

PRETRE Patrice	
BIZE Henri	
BELOT Monique	
MENIGOZ Maxime	
HUOT-MARCHAND Dominique	
MASSENOT Yoan	
AMANN Claire	
LEGRAND Jean-François	
VERDOT-BOURDON Bernard	
GRANDMOUGIN Baptiste	
GIROD Sandra	